

**Note explicative de synthèse n° 2019-23/CCOG-DGAS-FI
relative au budget annexe de l'immobilier d'entreprises : vote du budget primitif de
l'exercice 2019**

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter la note de synthèse du budget primitif 2019 du budget annexe de l'immobilier d'entreprises.**

Le montant total du projet de budget primitif de l'exercice 2019, qui est soumis au vote de l'Assemblée délibérante s'élève, les deux sections confondues, à **5 815 471€**

Ce projet de budget comprend :

- Pour la section de fonctionnement ; des prévisions qui s'élèvent en 2019 à **2 392 904€**. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
2 392 904€	2 392 904€

- Pour la section d'investissement ; des prévisions 2019 qui s'établissent à **3 422 567€**. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
3 422 567€	3 422 567€

La Présidente indique que ces crédits doivent intégrer, pour les deux sections, les reports 2018 (restes à réaliser et résultats reportés de l'exercice 2018). **A ce titre, le vote du Conseil Communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux.**

Le rapport de présentation dudit budget détaille les données budgétaires du budget primitif 2019 de l'immobilier d'entreprises.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De voter le présent budget :

- Par nature au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement pour les crédits non individualisés ;
- Au niveau des opérations pour les crédits d'investissements individualisés

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.



La Présidente

[Signature]
Sophie CHARLES

**Délibération n° 2019-23/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif 2019 du budget annexe de l'immobilier d'entreprises.**

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice
= 31**

Présents.....	15
Absents	14
Procurations.....	02
Votants	17

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 avril 2019.

Publiée le : 06 JUIN 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De M. JACOBIE Micky à **M. PESNA** Bendy
De M. CHAUMET Chris à **M. VERDA** Joseph

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

DELIBERATION N° 2019-23/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif 2019 du budget annexe de l'immobilier d'entreprises.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L 2312-1, L 2313-1 et 5211-26 ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) ;

VU le rapport de présentation du budget primitif 2019 du budget annexe de l'immobilier d'entreprises transmis aux membres du conseil communautaire ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 1er avril 2019 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir échangé sur les prévisions de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE de voter le budget primitif 2019 du budget annexe de l'immobilier d'entreprises en ces termes :

- Pour la section de fonctionnement ; des prévisions qui s'élèvent en 2019 à **2 392 904€**. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
2 392 904€.	2 392 904€.

- Pour la section d'investissement ; des prévisions 2019 qui s'établissent à **3 422 567€**. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

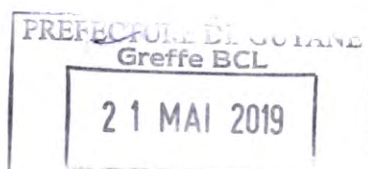
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
3 422 567€	3 422 567€

AUTORISE la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 17 Contre = 0 Abstention = 0

Fait à Mana, le 12 avril 2019

Pour extrait conforme.



La Présidente,


Sophie CHARLES



Quest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2019 **DU SPIC IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

RAPPORT DE PRESENTATION

I / PRESENTATION GENERALE

Les prévisions budgétaires totales 2019 du budget annexe du SPIC Immobilier d'Entreprise s'élèvent à **5.815.471 €** contre 5.703.276 € en 2018 sections d'investissement et de fonctionnement confondues.

Il est à noter que les prévisions budgétaires de 2019 sont équilibrées après affectation des résultats cumulés de fonctionnement.

Ces prévisions se répartissent comme suit :

Pour la section d'exploitation : ces prévisions s'élèvent en 2019 à **2.392.904 €**. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
2.392.904 €	2.392.904 €

Pour la section d'investissement : ces prévisions pour 2019 s'établissent à **3.422.567 €**. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
3.422.567 €	3.422.567 €

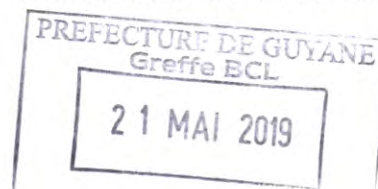
II / LA SECTION D'EXPLOITATION

A / LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les prévisions des dépenses d'exploitation pour 2019 sont de **2.392.904,00 €**.

Les dépenses se traduisent ainsi qu'il suit par chapitre :

- 011 - Les charges à caractère général s'établissent à hauteur de **139 446 €** en 2019. Ce chapitre comprend 15.274,68 € de restes à réaliser de 2018.
- 012 - Les charges de personnel et frais assimilés sont estimées à **100.000,00 €**. Il s'agit du remboursement au budget principal des salaires des agents du service financier, de la construction, du patrimoine et technique lorsqu'ils interviennent sur l'immobilier d'entreprise.



- 022 - Dépenses imprévues budgétées à hauteur de **23.253,00 €**.
- 66 - Charges financières il est prévu **3.598,00 €**. Cette somme correspond aux intérêts des prêts contractés pour la construction de l'immobilier d'entreprise.
- 67 - Charges exceptionnelles, budgété à hauteur de **20.000,00 €** car très peu réalisé par le passé. Ce chapitre est dédié à l'annulation de titres sur exercices antérieurs, aux paiements d'intérêts moratoires...etc.
- 023 - Virement à la section d'investissement **1.854.737,32 €** sont dégagés afin d'équilibrer la section de fonctionnement, notamment compte tenu des reports importants et du niveau des recettes (cf. infra)
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections. Ce chapitre budgétaire regroupe les crédits relatifs aux dotations aux amortissements et aux provisions. Elles sont estimées à **236.595 €**.

B/ LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les prévisions de recettes d'exploitation pour 2019 sont de **2.392.904,00 €**. Les recettes prévisionnelles par chapitre s'établissent comme suit :

- 75 - Autres produits de gestion courante – comptabilise le revenu des immeubles, estimé à **469.999,59 €**.
- 002 - Résultat d'exploitation reporté : **1.922.904,41 €**.

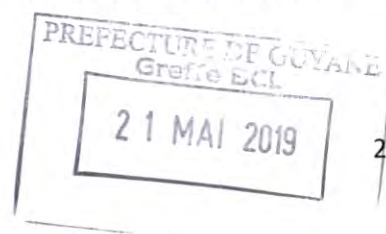
III/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **3.422.567 €** en 2019.

Ces dépenses se répartissent par chapitres de la manière suivante :

- 20 - Immobilisations incorporelles – On prévoit sur l'article 2031 intitulé « frais d'études », la somme de **300.000 €** d'inscription.
- 21 - Immobilisations corporelles : **370 425 €** et 28.067,40 € de restes à réaliser.
- 23 - Immobilisations en cours – budgétées à hauteur de **2.412.358 €**.
- 16 – Emprunts et dettes assimilées : Ce chapitre est budgété à hauteur de **99.633 €**. Il regroupe les crédits relatifs aux emprunts.
- 020 - Dépenses imprévues : budgétées à hauteur de **12.083,60 €**.
- 041 - Opérations patrimoniales – Ce chapitre est budgété à hauteur de **200.000 €**.



B/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **3.422.567 €** en 2019.

Ces recettes se répartissent par chapitre de la manière suivante :

- 165 – Dépôts et cautionnements reçus – Ce compte est budgété à hauteur de **40.224,73 €**, pour le cautionnements reçus des locataires de l'immobilier d'entreprise.
- 021 – Virement de la section de fonctionnement : **1.854.737,32 €** sont dégagés afin d'équilibrer la section de fonctionnement, notamment compte tenu des reports importants et du niveau des recettes (cf. infra)
- 040 – Opérations d'ordre – budgété à hauteur de **236.595 €**.
- 041 – Opérations patrimoniales – budgétées à hauteur de **200.000 €**.
- 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **1.091.009,95 €**.

